



## De l'École de la confiance à l'École de l'obéissance ?

Communiqué de l'APHG

dimanche 12 mai 2019

**Paris, le 11 mai 2019.**

Alors que le Sénat vient de modifier le projet de loi dite « pour une École de la confiance », l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG) s'inquiète de la fâcheuse concordance des temps entre l'affirmation du devoir d'exemplarité des professeur.e.s dans l'article 1 dudit projet et la multiplication de dérives autoritaires dont certains d'entre elles.eux sont victimes depuis quelques semaines parce qu'elles.ils s'expriment publiquement. Les exemples sont malheureusement trop nombreux pour n'en retenir que quelques-uns, bien que la loi Le Pors [1] garantisse depuis 1983 la pleine liberté d'opinion des fonctionnaires.

Jour après jour, dans les hypercentres comme dans le monde rural, dans les banlieues comme dans les petites villes, en métropole comme en France ultramarine, les professeur.e.s font leur travail avec sérieux et conscience. Pourtant, elles.ils exercent dans des conditions parfois très difficiles sans que leurs mérites soient reconnus à leur juste valeur. Elles.ils persistent à éduquer, à transmettre et à former les élèves que la Nation leur a confié.e.s pour les mener vers l'émancipation. Sans leur investissement, l'institution scolaire s'effondrerait. Sans leur coopération, aucune réforme, encore moins lorsqu'elle est précipitée et confuse, ne peut réussir. Ce sont elles.eux, fonctionnaires de la République, qui font fonctionner l'École de la République. Quel remerciement leur est-il donc aujourd'hui proposé ? Le rappel à l'ordre, la menace quand ce n'est pas la sanction ? Le mot « exemplarité » cacherait-il finalement la promesse d'un « flicage » bien éloigné de l'idée qu'on peut se faire de la démocratie ?

L'APHG affirme son soutien et sa solidarité avec tou.te.s les collègues sanctionné.e.s ou menacé.e.s de l'être pour avoir osé porter sur la place publique une parole de citoyens et l'avis d'expert.e.s de l'éducation qu'elles.ils sont. Nous, professeur.e.s d'Histoire-Géographie, comme fonctionnaires, servons l'État avec conscience et abnégation. En aucun cas, cela ne saurait signifier que nous devons allégeance et obéissance au gouvernement. Fonctionnaires nous sommes, citoyens nous restons !

**Le Bureau national de l'APHG.**

© Les services de la Rédaction d'*Historiens & Géographes* - Tous droits réservés. 12/05/2019.

---

### Notes

[1] Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. « La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires » (Chapitre II, article 6). NDLR.